



Arrêté n° 2021-142 du 13 juillet 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 2021-76 du 2 juillet 2021 désignant Madame Alexandra DUBLANCHE, Vice-présidente en charge de la relance, de l'attractivité, du développement économique et de l'innovation,
- VU la délibération n° CR 2019-070 du 21 novembre 2019 portant création de l'Association « Construire au futur, habiter le futur » dans le cadre de l'appel à projets territoires d'innovation et approuvant les statuts,
- VU l'article 7 des statuts de l'Association « Construire au futur, habiter le futur ».

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Désigne Madame Alexandra DUBLANCHE, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France à la Présidence de l'Association « Construire au futur, habiter le futur ».

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE